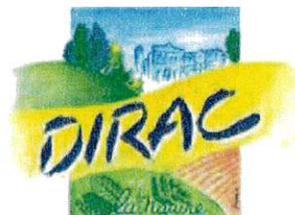


EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20230703-D2023608-DE
Reçu le 05/07/2023

délibération :
D_2023_6_8

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 03 juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame MONTEGU Bénédicte, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Date de convocation du : 26 Juin 2023

Présents : 14

Présents : Monsieur MORA Vincent, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame MONTEGU Bénédicte, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame DUBOIS Anne, Madame DULAC Stéphanie, Madame MAUREL Marion, Monsieur ARTAUD Frédéric, Madame CHOTYS Céline, Monsieur MICHELET Jean-Marie, Madame GONTIER Stéphanie, Monsieur MAUVEROU Philippe, Madame BOINEAU Isabelle

Votants : 18

**Objet : Election des délégués
au Syndicat Mixte de la
Fourrière Animale**

Pouvoirs :

Monsieur MOREAU Yannick a donné pouvoir à Monsieur MICHELET Jean-Marie
Madame TRANCHET Isabelle a donné pouvoir à Madame BOINEAU Isabelle
Monsieur LAFENETRE Pascal a donné pouvoir à Madame DULAC Stéphanie
Madame CHEVALERIAS Annick a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur MOREAU Yannick, Madame TRANCHET Isabelle, Monsieur LAFENETRE Pascal, Madame CHEVALERIAS Annick, Monsieur COLLET Cédric

Secrétaire de Séance : Madame Véronique LANOË-MALIVERT

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte de la Fourrière conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales par renvoi de l'article L.5711-1 du même code et invite le Conseil Municipal à procéder à la désignation des délégués conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE la commune de DIRAC à adhérer au Syndicat Mixte de la Fourrière.

DESIGNE comme délégué communal titulaire : Céline CHOTYS.

DESIGNE comme délégué communal suppléant : Annick CHEVALERIAS.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,

Emis le 03/07/2023, transmis en préfecture et rendu exécutoire
le 05/07/2023

